

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes données par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 7 juillet 2026 à 19 h, à la Mairie, sise au 9, rang de la Montagne, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante, déposée par SUZANNE DUFRESNE

Lot : 6 380 011, zone : RUR-8, adresse : 135, rue Serpentine.

L'objet de la présente demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter la localisation d'une piscine creusée à 2,40 mètres de la limite latérale au lieu de 3 mètres, tel qu'exigé à l'article 39, tableau 1 du règlement de zonage 2014-05.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 26 mai 2026.



CRISTINA CHIURTU
Directrice générale et greffière trésorière